

PONT L'ABBE

Bar sauvage. Pour le respect du repos biologique

Par communiqué reçu hier, l'Association des pêcheurs ...

Par communiqué reçu hier, l'Association des pêcheurs plaisanciers de Treffiagat/Guilvinec affiliée à la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France invite tous les pêcheurs plaisanciers ainsi que les consommateurs à respecter le repos biologique du bar du 1er février au 15 mars. «En 2000, notre fédération déposait déjà un manifeste auprès des instances européennes visant à protéger le bar pendant la période de reproduction. Depuis, cette idée a fait son chemin. De nombreux pêcheurs professionnels y sont aujourd'hui favorables. Nous tenons à saluer l'initiative de quelques grands distributeurs consistant à ne plus

commercialiser cette espèce pendant la période concernée. Nous invitons aussi les consommateurs à adopter une attitude éco-responsable et à ne plus acheter de bar sauvage pendant cette même période. Devant le laxisme et l'indolence des pouvoirs publics, la FNPPSF a décidé, comme elle le fait déjà depuis plusieurs années, de s'engager sans attendre la mise en place des mesures que nous continuons par ailleurs à réclamer».